

Fonds d'investissement de proximité



A PLUS Proximité 2

Investissez dans les PME régionales



www.aplusfinance.com

En souscrivant à A Plus Proximité 2

■ Contribuez à l'économie du pays

"En 2006, les 4 850 entreprises soutenues par le capital-investissement représentaient, avec plus de 1,5 million de salariés et un chiffre d'affaires de 200 milliards d'euros réalisé en France, une part significative de l'emploi et de la richesse nationale."

Source : Association française des investisseurs en capital

■ Participez au développement des PME

Votre investissement permet le développement des PME à forte croissance. L'équipe de gestion accompagne son management lors des décisions stratégiques. Elle est partenaire des entreprises à toutes les phases de leur développement.

■ Diversifiez vos placements

Vous investissez notamment dans une classe d'actifs de sociétés non-cotées

■ Bénéficiez d'économies d'impôts

Vous bénéficiez d'un double avantage fiscal* :

- Une réduction d'impôt de 25 % d'un montant maximum d'investissement de :

12 000 euros
pour un célibataire

24 000 euros
pour un couple

- Une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)

Qu'est-ce qu'un
FIP ?

Créés en 2003 par la loi Dutreil, les Fonds d'Investissement de Proximité sont composés au minimum de 60 % de PME qui :

- emploient moins de 250 personnes,
- réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 50 M €,
- sont soumises à l'impôt sur les sociétés,
- exercent leur activité dans 3 régions limitrophes.

A Plus Proximité 2 investit dans les régions Ile-de-France, Picardie et Nord-Pas de Calais.

10 % de ces sociétés doivent avoir été créées depuis moins de 5 ans

* A condition de conserver les parts 5 ans minimum. Toutefois, la durée de placement du fonds est de 8 ans. Ces avantages sont cumulables avec ceux des FCPI.

La stratégie d'investissement

- 60 % du portefeuille est investi dans des PME non-cotées à forte croissance avec une politique de gestion diversifiée

A Plus Proximité 2 :

- pratique une diversification sectorielle,
- investit dans des PME ayant atteint l'équilibre de leur compte d'exploitation.

L'équipe de gestion s'appuie sur :

- un réseau relationnel étendu dans l'univers du capital-investissement, gage d'un flux d'affaires abondant et de qualité,
- une méthodologie rigoureuse de sélection des investissements,
- un savoir-faire en matière de valorisation d'entreprise, indispensable aux opérations de constitution et de cessions des investissements.

- 40 % du portefeuille est investi librement dans des fonds auprès de gérants d'OPCVM.

Un fonds de proximité régional

Île-de-France

L'un des plus importants pôles économiques au monde, l'Île-de-France concentre un très grand nombre de sièges sociaux d'entreprises avec une large diversité de secteurs d'activité. Avec une prépondérance du tertiaire, c'est aussi la première région industrielle française, avec des secteurs à forte valeur ajoutée.



Picardie

La région a bénéficié de la décentralisation d'activités franciliennes. Elle a une importante industrie agroalimentaire. De nouveaux secteurs d'activité se sont développés avec l'évolution technologique : matériaux composites, électronique, plasturgie et techniques de l'information.

Nord-Pas de Calais

La troisième région exportatrice française bénéficie d'une situation géographique privilégiée, au cœur de l'Europe. Elle a réussi sa reconversion en développant de nouvelles activités telles que la distribution spécialisée, les services industriels et les zones franches de reconversion,

A Plus Finance, société de gestion indépendante, dispose d'une expérience de huit ans dans la gestion des fonds d'innovation.

Grâce au savoir-faire entrepreneurial, industriel et financier des quatre associés gérants, elle apporte aux entreprises sélectionnées une véritable valeur ajoutée, permettant d'optimiser leur croissance et leur valorisation.

Le parcours des quatre associés

Niels COURT-PAYEN ESCP 84
Équipes LBO de Paribas
Paribas Affaires Industrielles

Frédéric BAYOL ESCP 83
Auditeur du cabinet Mazars
Gestionnaire à l'Européenne
de Banque

Jean-Michel PIMONT X 79
Directeur du Développement
de la SSII Devoteam Fondateur
de Mimetics et de PurpleEyes

Philippe TABOUIS Columbia
University 86 Gestionnaire
de participations non cotées
Groupe Crédit Lyonnais -
Altus Finance, CDR

Forme juridique : A Plus Proximité 2 est un Fonds
d'Investissement de Proximité

Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services

Gestionnaire : A Plus Finance est une société de gestion indépendante
agrée par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) pour la gestion
de Fonds d'Investissement de Proximité (FIP).

Caractéristiques

Montant de la part : 100 euros
Souscription minimum : 1 000 euros
Souscription ouverte jusqu'au : 31/05/2008
Droits d'entrée : 5 % maximum
Frais de gestion : 3,6 % net de toute taxe
Échéance du fonds : 8 ans
Code ISIN : Part A FR0010499558
Part B FR0010517466

Frais de fonctionnement

Catégorie de frais	% ou montant	Base de calcul	Périodicité
Frais de gestion	3,60 % nets de toutes taxes	Actif net	Semestrielle
Dépositaire	0,05 % net de toutes taxes ⁽¹⁾	Actif net	Annuelle
Gestion du Passif	8 à 16 euros	Par porteur	Annuelle
Gestion Adm./Comptable	0,09 % net de toutes taxes	Actif net	Semestrielle
Frais de communication	0,1 % net de toutes taxes	Actif net	Annuelle
Honoraires CAC	7 000 € nets de toutes taxes	Suivant mission	Annuelle
Frais d'étude	0,95 % net de toutes taxes max.	Actif net ⁽²⁾	Annuelle
Frais de rachat	0,5 % net de toutes taxes	Montant du rachat	Lors du rachat
Frais de souscription ⁽³⁾	5 % maximum	Montant souscrit	Lors de la souscription
Frais de gestion indirects sur OPCVM	Max 1,5 % net de toutes taxes en période d'investissement, soit 0,8 % net de toutes taxes après période d'investissement	Actif net	Annuelle

⁽¹⁾ Plus frais de transaction sur OPCVM estimés à 10 euros nets de toutes taxes.

⁽²⁾ Dans la limite des frais réels facturés.

⁽³⁾ Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10% lors du 1^{er} exercice comptable.

Respect des critères d'investissement au 31 décembre 2006

Identité du fonds	Date de création	Ratio d'investissement	Date limite
A Plus Proximité	31 décembre 2006	10.2%	31 décembre 2008

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS :

"Lorsque vous investissez dans un FIP (fonds d'investissement de proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- Le fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10% dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les 40% restants seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans la notice du FIP).
- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10% et de 60% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 3 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant, la durée optimale du placement n'est pas liée

à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général plus important.

- Votre argent va donc être, en partie, investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
- Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue".

Votre conseiller



A Plus Finance

21, rue Royale • 75008 Paris

Tél. : 01 40 08 03 40

www.aplusfinance.com